

Arrêté n°19-24

Arrêté modifiant l'arrêté n° 17-254 modifié fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé de Paris

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région IIe-de-France du 18 octobre 2016

Vu l'arrêté n° 17-254 modifié du 3 mars 2017 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé de Paris

ARRETE

Article 1 : Le Conseil Territorial de santé est composé de 50 membres au plus.

<u>Article 2</u>: La durée du mandat des membres du Conseil Territorial est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le Conseil Territorial de santé est modifié comme suit :

- 1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :
 - ⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Cédric TCHENG (FEHAP)	Monsieur Stéphane LIEVAIN (FHP)
Monsieur Eric ROUSSEL (APHP)	Monsieur Arnaud GIRAUDET (APHP)
Madame Aude BOILLEY-RAYROLES(APHP)	Monsieur Lazare REYES (FHF)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Professeur Christophe BAUDOUIN (FHF)	Docteur Annie MSELLATI (FHF)
Professeur Pierre CARLI (APHP)	Professeur Philippe GRENIER (APHP)
Docteur Christian DEVAUX (Hospitalisation privée)	Docteur Jean-Marie DEVYS (FEHAP)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain BARUEL (FEHAP)	Monsieur Philippe MOREAU (FEHAP)
Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)	Madame Ewa KERREC (SYNERPA)
Monsieur Gérard ANAVI (NEXEM)	Madame Marie-Hélène ABEILLE (FEHAP)
Monsieur Stéphane RENAOT (URIOPSS IDF)	Madame Chantal SIMONIN (URIOPSS IDF)
Madame Danièle SAULNIER (UNA IDF)	

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Docteur Meryem BELKACEMI (Emmaus Solidarité)	Monsieur Olivier BLOND (Association Respire)
Docteur Catherine PEQUART (Fédération Addictions IDF-Association Charonne)	Madame Hélène ZEITOUN (Institut Renaudot)
Docteur Ivan CARTACHEFF (Education Nationale)	Nicole RIEU (Education Nationale)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Eric TANNEAU (URPS Médecins)	
Docteur Mickael RIAHI (URPS Médecins)	Docteur Olivier HERCOT (URPS Médecins)
Docteur Richard HANDSCHUH (URPS Médecins)	Docteur Agnès GIANNOTTI (URPS Médecins)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric LOUP (URPS Pharmaciens)	Docteur Laurent PINTO (URPS Chirurgiens-dentistes)
Monsieur Romain DUMAS	Monsieur Philippe VAN EECKHOUT
(URPS Masseurs-Kinésithérapeutes) Madame Corinne GIRBAL (URPS IDE)	(URPS Orthophonistes) Monsieur Hala SARMINI (URPS Biologistes)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Louis-Philippe BALAMBA (SRP IMG)	Madame Géraldine POENOU (SIHP)

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Alain BEAUPIN (FNCS)	Monsieur Steve ARBIB (FNCS)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Mady DENANTES (FEMASIF)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Céline GAUDET (Réseau Ensemble)	Madame France VAUTIER (RéseauX Paris Ouest)

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine HUYNH VAN PHUONG (FNEHAD)	Madame Evelyne MARCHAS (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc BAILLARGEAT	Docteur Nathalie REGENSBERG-DE ANDREIS
(CROM IDF)	(CROM IDF)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Brigitte HUON (France ALZHEIMER)	Madame Françoise BUISSON (France ALZHEIMER)
Madame Hélyette LEFEVRE (UNAFAM 75)	Madame Jocelyne VIATEAU (UNAFAM 75)
Monsieur Jacques DESCHAMPS (Ligue contre le cancer)	Madame Hélène DELAQUAIZE (SOS Hépatites)
Monsieur Yves FERRARINI (Actions traitement VIH)	Monsieur Arnaud CARRERE (Actions traitement VIH)
Monsieur Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER (URAPEI)	Monsieur Patrick DECUREY(Association de réadaptation et de défense des devenus sourds)
Monsieur Vincent PERROT (CLCV75)	Madame Marie Thérèse BIDJECK (APAJH 75)

b) Au titre des associations de personnes handicapées et de personnes âgées:

Titulaires	Suppléants
Monsieur Paul BENADHIRA (OSE)	Madame Maïa LECOIN de Ayyem Zamen
Madame Marika LEFKI (HANDEO)	
Monsieur Robert SIMON (CNR)	
Docteur Catherine GERHART	

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Vincent ROGER	Madame Clotilde DEROUARD
(Conseil Régional IDF)	(Conseil Régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Thomas LAURET	Monsieur Philippe DUCLOUX

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Dr Elisabeth HAUSHERR (PMI 75)	Docteur Valérie LEDOUR

⇒ e) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Hervé BEGUE	Madame Danièle PREMEL
Docteur Dominique STOPPA-LYONNET	Professeur François HAAB

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier ANDRE	Monsieur Frank PLOUVIEZ (Direction
(Préfecture de Région-Préfecture de Paris)	Départementale de la cohésion sociale de Paris)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre ALBERTINI (CPAM DE PARIS)	Madame Laurence DAUFFY
Monsieur Fabrice GOMBERT	Madame Jacqueline LEVY
(CPAM DE PARIS)	(CNAVTS)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Bernard JABIN (Mutualité française FNMF)
Madame Christine LACONDE (Samu Social)

<u>Article 4</u>: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France.

<u>Article 5</u>: Le Directeur de la Démocratie Sanitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 18 MARS 2019

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU